



**Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux
Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs**

***BULLETIN D'INFORMATION
À L'INTENTION DES DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO***

Octobre 2008

Cher/Chère membre de l'Assemblée législative de l'Ontario,

Le présent bulletin a pour but de fournir aux membres de l'Assemblée législative provinciale, des renseignements sur les grandes questions de l'heure dans le secteur des soins aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous espérons qu'en vous tenant au courant des derniers développements de notre secteur, vous serez mieux outillé pour prendre des décisions, pour poser des questions et pour appuyer nos efforts collectifs, qui visent uniquement à assurer que les services offerts aux Ontariens et Ontariennes qui ont une déficience intellectuelle soient de la plus haute qualité possible.

Les agences OASIS servent les membres de votre comté qui ont des besoins spéciaux. Nous apprécions la rétroaction positive que les députés nous ont faite dans le passé et nous attendons avec impatience la suite de nos discussions.

Initiative pour augmenter la capacité d'agir des collectivités

Récemment, le Ministère a annoncé une nouvelle initiative visant à obliger les organisations partout dans la province, à augmenter leur volume de service et ce, sans aucune nouvelle ressource. Du fait que notre secteur a toujours été sous financé et incapable de répondre à la demande de service existante, cette initiative représente pour nous un ÉNORME défi. OASIS soupçonne que c'est de cette façon que le gouvernement tente de compenser pour l'impact financier de son intervention directe dans la résolution des conflits de travail touchant à sept organismes de paiements de transfert à l'été 2007, et pour les paiements subséquents s'élevant à 125 millions \$ versés à toutes les agences. Les syndicats sont déjà à planifier des négociations collectives, ce qui pourrait mener à d'autres interruptions des services que nous offrons aux citoyens les plus vulnérables en Ontario. Bien qu'OASIS participera pleinement à l'initiative, notre conseil d'administration veut s'assurer que notre participation ne compromet aucunement les meilleures pratiques, ce qui aurait pour effet de diminuer la qualité des services offerts tout en ayant un impact sur les personnes qui reçoivent présentement des services ou celles qui attendent toujours d'en recevoir.

Grèves et piquetage devant les résidences des individus

La possibilité que le piquetage survienne à nouveau devant les résidences de nos clients préoccupe notre secteur énormément. L'expérience qu'ont vécue les sept organismes où des grèves ont eu lieu pendant l'été de 2007 a démontré la possibilité de détresse, de perturbations, de souffrance et même de violence qui subsiste lorsque les travailleurs font du piquetage aux endroits mêmes où habitent les personnes auxquelles ils offrent normalement des services. Non seulement cette expérience est-elle terrifiante pour les clients qui y demeurent, mais il est aussi difficile de s'imaginer comment cela pourrait être confortable lorsque les travailleurs reviennent suite à la grève. Notre secteur veut absolument trouver les moyens d'assurer que les résidences des clients soient sécuritaires, et qu'elles ne soient jamais exposées au piquetage.

La possibilité de conflits de travail lorsque 58 contrats SCFP expireront à la même date, au printemps prochain, préoccupe également OASIS. Le risque de conflit est d'autant plus élevé du fait que les augmentations des salaires

des travailleurs dans le domaine de l'éducation et des médecins s'élève à 12 %, alors qu'on nous demande d'augmenter notre volume de service sans aucune augmentation financière (voir la section ci-dessus sur l'initiative pour augmenter la capacité d'agir des collectivités).

Le projet de loi 94 : Un projet de loi visant à modifier le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et le Programme Ontario au travail (POT)

À l'heure actuelle, les personnes qui bénéficient du POSPH et du POT sont pénalisées si elles reçoivent un revenu quelconque dans le cadre du nouveau Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Le projet de loi 94 a été présenté à l'Assemblée législative pour modifier le POSPH et le POT afin que les personnes qui bénéficient de ces programmes ne soient pas pénalisées si elles sont également éligibles à un régime d'épargne-invalidité.

OASIS appuie ce projet de loi. La Colombie-Britannique, Terre-Neuve et le Yukon ont tous adopté une loi pour exempter les revenus ou les bénéfices provenant du REEI, et nous croyons fermement que le gouvernement ontarien devrait adopter la loi 94 pour assurer la protection des Ontariens et Ontariennes. Nous encourageons tous les membres de l'Assemblée à appuyer ce projet de loi.

La violence au travail

Le Ministère du Travail de l'Ontario a récemment émis un document de consultation sur la prévention de la violence au travail. OASIS craint qu'il existe une intention d'étendre à notre secteur la clause concernant le refus de travailler compte tenu la possibilité que les personnes que nous desservons posent des actes de violence envers les travailleurs. OASIS n'appuie AUCUN changement aux clauses de refus de travailler qui existent présentement dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les personnes qui reçoivent des services au sein des différents organismes situés partout dans la province, ont grandement besoin de l'appui de leurs travailleurs. Nous craignons que la nature de notre clientèle ne soit pas prise en considération et que la capacité de nos clients de comprendre les conséquences de leurs actions soit méconnue du Ministère du Travail. Si un acte de violence a lieu et l'employé refuse de fournir son appui, le client se retrouverait dans une situation de crise et deviendrait un danger potentiel, non seulement envers d'autres personnes, mais aussi envers lui-même. Toutes les organisations sont dotées de comités de santé et sécurité mixtes qui ont le mandat de se pencher sur toutes questions touchant à leurs services et aux personnes qui les reçoivent. De plus, tout employé qui oeuvre dans une résidence doit avoir suivi une formation en intervention de crise non-violente pour atténuer les comportements agressifs et diminuer ou éliminer les risques de violence. Si un ou des employés se retrouvent dans une situation qu'ils ne peuvent pas gérer, ils ont la responsabilité d'impliquer les services d'urgence qui existent dans la communauté tels que la police.

Nous espérons que vous trouverez ce résumé utile alors que vous poursuivez votre travail au sein de l'Assemblée et que vous continuez de discuter des questions sociales qui importent aux résidents de l'Ontario. Nous vous invitons à obtenir de plus amples renseignements sur le site d'OASIS à www.oasisonline.ca.

Veuillez agréer mes sentiments les plus distingués,

Le président
Brian Young